



# BULLETIN D'ADHÉSION

## STUDIO TSUKIREI

Association loi 1901 - RNA W643014135 - Siège social : 12 route de Livron, 64420 Espoey

### Objet de l'association

Promouvoir, produire et diffuser la création artistique et culturelle sous toutes ses formes, notamment la photographie, la vidéo, la peinture et les arts plastiques ; rassembler des artistes afin de favoriser les échanges et la synergie créative ; organiser des événements, expositions, ateliers et stages ; réaliser des prestations de services artistiques et techniques ainsi que la vente de produits ou œuvres contribuant à la réalisation des buts de l'association.

### 1. Informations de l'adhérent(e)

**Nom** ..... **Prénom** .....

**Date de naissance**..... **Téléphone** .....

**E-mail** .....

**Adresse** .....

**Code postal** ..... **Ville** .....

### 2. Adhésion et règlement

Type d'adhésion	Membre adhérent	Cotisation annuelle recommandée	30 €
	Membre bienfaiteur	Soutien libre conseillé	60 € et plus
Montant versé	.....	Mode de règlement	Espèces Chèque Virement

### 3. Engagement de l'adhérent(e)

Je soussigné(e), souhaite adhérer à l'association STUDIO TSUKIREI. Je reconnais avoir pris connaissance de son objet, de ses statuts et, le cas échéant, de son règlement intérieur. Je m'engage à respecter son fonctionnement, ses valeurs et les décisions régulièrement adoptées par ses organes compétents.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'adhérent(e) :

Mention "Lu et approuvé" :

Partie réservée à l'association : adhésion enregistrée le ..... / N° adhérent ..... / Signature du représentant  
.....

# Notice - Protection légale des œuvres

Pourquoi l'association évoque la protection des créations

L'un des rôles naturels de STUDIO TSUKIREI est d'aider ses membres à mieux protéger leurs créations artistiques. En France, une œuvre originale est en principe protégée par le droit d'auteur dès sa création, sans formalité obligatoire. Le vrai combat n'est donc pas seulement d'exister en droit ; il est surtout de pouvoir prouver l'antériorité, la paternité et les conditions d'exploitation de l'œuvre en cas de litige.

Pour cela, les réflexes les plus solides sont les suivants : conserver les fichiers sources et originaux datés ; garder les échanges préparatoires, croquis, planches contact, métadonnées, factures et bons de commande ; déposer une e-Soleau auprès de l'INPI afin d'obtenir une preuve datée ; en cas d'enjeu important, faire déposer l'œuvre auprès d'un notaire ou d'un commissaire de justice ; enfin, encadrer toute diffusion par des contrats clairs précisant l'auteur, les droits cédés, la durée, le territoire, le support et la rémunération.

Cette notice n'est pas un avis d'avocat, mais un guide de prudence. La beauté d'une œuvre attire le regard ; la preuve, elle, tient la porte lorsque le vent tourne.

## Checklist pratique pour les membres

	Conserver l'original haute définition, les RAW, rushs, esquisses ou fichiers de travail.
	Archiver la date de création et les versions successives de l'œuvre.
	Effectuer un dépôt e-Soleau pour les œuvres ou séries importantes.
	Utiliser un contrat écrit avant toute cession ou autorisation d'exploitation.
	Mentionner systématiquement le nom de l'auteur et l'année sur les supports utiles.
	Prévoir, pour les collaborations, qui détient quoi et qui peut exploiter l'œuvre.

## Rappel statutaire

Le montant définitif des cotisations et, le cas échéant, les différentes catégories de membres peuvent être fixés ou confirmés conformément aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale de l'association.